

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 juin 2011

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre avant-dernière séance de la législature 2006-2011 du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Sont annoncés avec du retard, Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD, délégué par la Municipalité à la demande de la commune de Champagne, concernant le projet de régionalisation du Service de défense incendie et secours, Madame la Conseillère Corinne LACHAT et Monsieur le Conseiller Martin BARAGAÑO.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Corinne LACHAT, Alain ANGÉLOZ, Martin BARAGAÑO, Lionel BILLAUD, Pascal FER, Charles FORESTIER, Laurent GABELLA, Olivier KERNEN, Jacques LEVAILLANT, Marc NICODET, Jean-Noël PASTEUR, Jean-Luc RAYMONDAZ et Dominique VIQUERAT.

Membre absent : MM. les Conseillers Patrik DURUZ et André PERRET.

Membres présents	82
Membres excusés	14
Membre absent	2
Effectif actuel	98

*Demande de modification
d'ordre du jour*

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Comme indiqué dans la lettre datée du 7 juin 2011 que vous avez reçue hier ou avant-hier, la Municipalité vous informe qu'elle a retiré le préavis PR10.49PR pour les raisons qui sont évoquées dans cette lettre.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur cette demande de modification de l'ordre du jour, soit le retrait au point 6 du préavis PR10.49PR.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le retrait du PR10.49PR au point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Nous nous retrouvons donc avec 14 points à l'ordre du jour et non plus 15.

**2. APPROBATION DU
PV DU 7 AVRIL 2011**

M. le Président Thierry GABERELL :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ :

N'ayez crainte, j'ai changé de formule. Pour cette avant-dernière séance de la législature, j'ai décidé de parler au début. Dans ce procès-verbal, il est fait mention au début de la page 201 de recours déposé, et surtout d'un commentaire relatant que « la presse étant parfois plus rapide que la poste, le préfet et le bureau électoral ont eu connaissance du dépôt de ce recours le matin du vendredi 18 mars par voie de presse ». Je suis contraint, bien malgré moi, de donner entièrement raison à M. le Président quant à l'efficacité des services de la Poste.

En effet, le recours a été déposé le mercredi 16 mars à 15h51, à la poste d'Yverdon des Moulins, où on m'a assuré que le pli arriverait à destination le lendemain, jeudi. Or, ce n'est que le jeudi 17, qu'il a été transmis à 6h48 au tri de distribution d'Yverdon 1 et après avoir passé une journée au chaud, le vendredi 18 seulement, à 6h51, qu'il est arrivé à l'office de distribution des cases d'Yverdon 1. Ce n'est donc que le vendredi 18, à 8h10 qu'il ait été remis à la Préfecture. J'ai demandé à la poste le suivi de ce recommandé, j'en donnerai une copie pour les archives.

La presse ayant certainement l'ouïe plus fine que la poste, j'ai été contacté jeudi, à une heure à laquelle j'avais la certitude que mon envoi était arrivé à destination et j'ai alors confirmé en toute bonne foi, qu'un recours avait été déposé. J'en tire une leçon de plus, qui je l'espère, pourra me servir de nombreuses années encore, malgré mon retrait de la vie politique yverdonnoise et mon grand âge : Il est plus que jamais indispensable de se méfier de certains services publics et de leurs promesses. J'ai le dossier pour le secrétariat.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est toujours ouverte sur l'approbation du procès-verbal du 7 avril 2011.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 7 avril 2011 est approuvé à l'unanimité. Je remercie nos secrétaires pour la rédaction de ce PV.

3. DÉMISSION

*Démission de
M. Jean-Marc COUSIN*

En date du 27 avril dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Suite à une réflexion de fond, sur la poursuite de mon mandat de Conseiller communal, je vous informe de ma décision de ne plus siéger dans cette fonction. Aussi, afin de donner pleine crédibilité à ma démarche, je vous informe du fait que je refuserai toute élection pour la nouvelle législature. Je vous présente donc ma démission avec effet immédiat.

La raison sous-jacente à cette démission repose sur le simple fait que je me résigne à suivre d'autres options réellement profitables à des personnes en situations précaires et sensibles socialement. Sachant pertinemment que la pauvreté devient réellement endémique de par la

crise que nous vivons. Face à ce marasme conjoncturel, nous devons prendre le contre-pied et non adopter encore des attitudes péjorant les plus démunis, ainsi que la classe moyenne, devenant progressivement acculés à une inadmissible dépendance sociale.

Egalement, durant toutes ces années passées comme Conseiller communal, j'ai eu le grand plaisir et l'avantage de rencontrer plusieurs personnes de qualité défendant avec honorabilité une ligne cohérente et humaine. J'ai pu de même bien connaître les rouages de notre administration yverdonnoise, ceci m'a été très enrichissant et hautement intéressant.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Jean-Marc COUSIN.

M. Jean-Marc COUSIN, a accédé au Conseil communal en 1998, au changement de législature. Il a ensuite démissionné en mai 1999. A la législature suivante, en février 2003, il a remplacé un Conseiller démissionnaire. Il a ensuite été réélu au début de cette législature.

De 2004 à 2006, il est membre de la Commission de gestion, pour en devenir membre suppléant de 2006 à 2011. Depuis 2006, il est membre de la Commission des affaires immobilières.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Jean-Marc COUSIN, pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas de point assèrmentation à l'ordre du jour pour les raisons suivantes : le parti socialiste n'a plus de viennent-ensuite et a décidé de ne pas repourvoir son siège vacant, selon l'article 32 chapitre 1 des règles particulières aux élections, qui dit, je lis : *Il n'y a pas lieu de procéder à une élection complémentaire lorsque le mandat devient vacant moins de six mois avant la fin de la législature.*

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Démission de parti

En date du 18 et 20 avril dernier, MM. Jean-Louis VIAL et Alain WILLOMMET nous ont fait part de leur décision de démissionner du parti UDC. Ils siégeront donc comme indépendants dès à présent ainsi qu'à la prochaine législature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier du MCVD

Le Bureau du Conseil prend acte d'un courrier du MCVD, reçu le 9 mai dernier, concernant la mendicité à Yverdon-les-Bains. Ce courrier est à la disposition des Conseillers communaux et des membres de la Municipalité qui voudraient le consulter au Secrétariat du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de notre
huissière.*

En date du 30 mai dernier, nous avons reçu la lettre suivante :

Cher Président, cher Bureau, chers membres du Conseil, chère Municipalité,

Je vous écris pour vous annoncer ma démission du poste de huissier, huissière, de votre Conseil communal pour la fin du mois de juillet ou selon entrée en fonction de mon successeur ou ma successeuse.

La fin de mon Master approchant à grand pas et après avoir passé une législature à œuvrer pour notre Ville et son Conseil, de nouveaux horizons s'ouvrent à moi. C'est maintenant pour mon amie la culture, yverdonnoise bien sûr, que je m'en vais travailler bénévolement. Ces cinq années passées en votre compagnie m'ont appris de nombreuses choses, que je ne pourrais détailler tant la liste serait longue. Plutôt que d'épuiser les mots, je vous écris un simple merci,

qui rempli de sens, laisse exprimer mon ressenti.

Je vous souhaite à tous, Cher Président, cher Bureau, chers membres du Conseil, chère Municipalité, une excellente continuation dans vos travaux pour notre magnifique Cité et je vous dis à très bientôt, au coin d'une salle de concert locale.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Karene FREI, huissière du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, je remercie Karene FREI pour son engagement au sein de notre Conseil et du Bureau électoral. Karene, tu m'as accompagné durant mon année de présidence et j'ai pu apprécier ton engagement sans faille durant les week-ends d'élections, tu as aussi été garante comme le demande ton poste, du protocole. Je t'adresse également mes meilleurs vœux pour le futur, et te souhaite succès dans tes nouvelles activités et responsabilités.

Nous devons donc remplacer Karene, notre huissière pour la nouvelle législature lors de la séance d'assermentation des autorités le 18 juin prochain.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, la semaine dernière, de Monsieur Johan WEPF, beau-père de notre collègue Conseillère et Vice-présidente Madame Valérie JAGGI-WEPF.

Valérie, nous sommes de tout cœur avec toi et les tiens dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'un être cher.

« *Ce que la chenille appelle la mort, le papillon l'appelle renaissance* ». Que ces quelques mots vous apportent un peu de réconfort.

Nous te prions, au nom de tous les membres du Conseil communal, de croire à l'expression de notre plus vive sympathie et te présentons, ainsi qu'à ta famille, nos plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14, ex point 15, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves GUYON
- Deux Questions de Mme la Conseillère Magrieta DONKER
- Deux Questions de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON.
- Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Deux Questions de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Résolution de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous prenons acte des communications CO11.05 concernant *le rapport 2010 de la*

**CO11.05, CO11.06,
CO11.07**

commission consultative des énergies, CO11.06 concernant l'attribution des mandats d'études parallèles pour le nouveau quartier « Les Parties », et CO11.07 concernant le financement du projet d'agglomération de 2^{ème} génération.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

CO11.08

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il s'agit d'une communication relative à l'application de l'allocation d'aide aux familles modestes.

Lors de votre séance du 7 octobre 2010, vous avez approuvé le principe d'une nouvelle aide aux familles modestes s'inscrivant dans les mesures d'accompagnement d'une politique familiale visant à contribuer à la compensation des charges familiales. La forme choisie est celle d'un bon/cadeau utilisable auprès des commerces yverdonnois. La Municipalité était chargée d'en régler les différents aspects pour une mise en application dès 2011. La présente communication a pour but de vous informer de la solution arrêtée.

Les bénéficiaires seront identifiés en prenant pour référence la liste des ayants-droit des subsides versés par l'Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie (OCC), en retenant les critères du nombre d'enfants et du taux de subside.

Les commerces yverdonnois concernés ont été déterminés sur la base du fichier des entreprises : une centaine d'entre eux susceptibles d'accepter les bons d'achat ont été contactés pour obtenir leur accord de principe. A ce jour, 41 commerces ont répondu favorablement à notre demande.

Les bons d'achat seront d'une valeur de Fr. 50.- . Leur impression comportant le logo de la Commune en surcharge métallisée permettra d'éviter les copies et contrefaçons. Ils ne pourront pas être fractionnés avec pour conséquence que les commerçants ne devront pas rendre de l'argent liquide. Leur validité sera limitée à un an. Sur le plan financier, chaque commerce adressera mensuellement les bons reçus au Service communal des finances pour être remboursé de la contre-valeur des bons.

Avant l'entrée en vigueur du système, l'information nécessaire sera faite aux commerçants sur les principes d'utilisation des bons. Ils recevront également des spécimens pour que leurs collaborateurs soient informés.

Une lettre d'accompagnement valant comme décision d'octroi sera adressée aux bénéficiaires des bons pour les renseigner sur la manière de les obtenir et de les utiliser. Une liste des commerces concernés leur parviendra également.

La mise en application du système est prévue pour la fin du mois d'août 2011.

**6. PRÉAVIS N°
PR11.04PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 151'000.-- POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR POUR LA CASERNE DES POMPIERS.
📖 M. WALTER MULLER, EN REMPLACEMENT DE MME AUDE BRIAND, RAPPORTEUR.**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Martine FREY TAILLARD, Pierre ARNABOLDI, Pascal FER, Didier FORESTIER, Christian GIROUD, Jean-Louis KLAUS, Walter MULLER et Alfons REITER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

commission, M. Walter MULLER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion s/ article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.04PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la caserne des pompiers ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 151'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3602 « SIS- aménagements » et amortie en 10 ans au plus.

**7. PRÉAVIS N°
PR11.05PR**

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE FR. 190'000.-- POUR L'INSTALLATION DE CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES SUPPLÉMENTAIRES COUVRANT LA TOTALITÉ DE LA TOITURE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU CENTRE SPORTIF AUX ISLES.

 M. Pascal GAFNER, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Josy TESSA, Guy ANGÉLOZ, Pascal BLUM, Pascal GAFNER, Christian GIROUD (remplaçant Sylvain PITTET), Bexhet HALIMI, Walter MULLER et Thierry PIDOUX. Mme Magrieta DONKER était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion s/ article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.05PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux nécessaires à l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires couvrant la totalité de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 190'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3552 « Centre sportif aux Isles étape 2 » et amortie par un prélèvement sur le compte 928.18.01 « Fonds pour les énergies renouvelables ».

8. PRÉAVIS N°
PR11.06PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT DE FR. 119'000.-- POUR LE DÉPASSEMENT DU RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BT AUX RUES FAÏENCERIE, ELIE-BERTRAND, ACACIAS, DE FÉLICE.
☞ M. MATHIAS HUMBERT, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

MM. les Conseillers : Guy ANGÉLOZ, Jean-David CHAPUIS, Jacques FIVAZ, Didier FORESTIER, Nuri HAJDARI, Mathias HUMBERT, Nunzio INDULZI et Jean-Claude TÉTAZ.
M. Jean-Yves GUYON était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Mathias HUMBERT ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion s/ article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une très large majorité.

Discussion s/ article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très large majorité.

Discussion s/article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une très large majorité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.06PR est accepté à une très large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à achever les travaux de renouvellement du réseau électrique BT aux rues Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias et de Félice ;

Article 2 : Un complément de crédit au compte d'investissement, d'un montant de Fr. 119'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4208 «Réfection BT Faïencerie-Bertrand-Acacias-Félice » et amortie par un prélèvement au fonds de renouvellement du réseau électricité.

**9. PRÉAVIS N°
PR11.07PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 344'000.-- POUR L'ADAPTATION DES RÉSEAUX EAU GAZ ET ÉLECTRICITÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE MONTCHOISI.

 M. DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Valérie DUVOISIN, Marinette NICOLLIN (en remplacement de Mme Christiane LAYAZ-ROCHAT) Stéphane BALET, Steves BUCHS, Didier FORESTIER, Brian OOSTERHOFF, Jean-Marc SANDOZ (en remplacement de M. Jean-Claude TÉTAZ) et David WULLIAMOZ. Mme Martine FREY TAILLARD était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. David WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion s/ article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.07PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'adaptation des réseaux eaux, gaz et électricité à la rue de Montchoisi ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4006 «Adaptation réseaux Montchoisi » et amortie par prélèvement aux divers fonds de renouvellement, soient :

- pour le réseau d'eau : à prélever au compte 928.1801;
- pour le réseau de gaz : à prélever au compte 928.1801.1;
- pour le réseau électrique : à prélever du compte 928.1801.2;
- pour l'éclairage public : à prélever au compte 928.1803.3.

10. PRÉAVIS N°
PR11.08PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 630'000.-- POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION DES CONDUITES EAU ET GAZ ET DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ, À LA ROUTE DE LAUSANNE, AU NIVEAU DU PS DE POMY.

📖 M. ETIENNE MUTRUX EN REMPLACEMENT DE M. OLIVIER KERNEN, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, Hélène GRAND-GREUB, Marie-Louise HEFTI (en remplacement de M. Yvan GINDROZ), Marinette NICOLLIN, Olivier KERNEN, Etienne MUTRUX et Marc NICODET. Mme Maryse SCHNEIDER était excusée. M. Philipp MÜLLER était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Etienne MUTRUX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion s'article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

C'était important de pouvoir accorder un peu de répit à notre Président suite à l'acceptation rapide des premiers préavis, et cela me permet en même temps de répondre aux inquiétudes de la commission qui a commis une toute petite inexactitude.

Le bouclage existe, donc en 125 mm pour l'eau et 100 mm pour le gaz. Ce sont des conduites qui datent un peu mais qui, d'après les spécialistes, peuvent tenir encore un moment. Donc, il nous paraissait opportun de les garder de façon à pouvoir consacrer nos forces, notamment nos forces financières, ailleurs.

Le bouclage est réalisé, il n'est pas aussi solide que s'il avait été neuf, mais vous n'avez pas d'inquiétude à avoir par rapport à ce site.

Vote

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie, M. le Vice-syndic.

La discussion est toujours ouverte sur cet article 1. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion s'article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion s/ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.08PR est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'adaptation des conduites eau et gaz à la route de Lausanne, à hauteur du PS de Pomy, ainsi que des travaux sur le réseau électrique ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 630'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte « Adaptation conduites rte de Lausanne » no 4005 et amortie par prélèvement aux divers fonds de renouvellement, soit :

- pour le réseau d'eau : à prélever au compte 928.1801;
- pour le réseau de gaz : à prélever au compte 928.1801.1;
- pour le réseau électrique : à prélever au compte 928.1801.2.

11. PRÉAVIS N° PR11.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 550'000.-- POUR LA GESTION DU PATRIMOINE ROUTIER.

📖 M. STEVES BUCHS, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Madeleine LECHMANN, Maximilien BERNHARD, Steve BUCHS (en remplacement de M. Philippe PAVID), Pierre DESSEMONTET, Didier FORESTIER Johann GILLIÉRON, Bexhet HALIMI (en remplacement de Mme Martine FREY TAILLARD) et André PERRET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Steves BUCHS donne lecture du vœu de la commission avant de lire les conclusions du rapport. : « *La commission était unanime pour relever que le rapport était trop peu étayé et documenté en regard de l'importance du crédit demandé. Elle demande qu'à l'avenir pour des préavis avec des montants aussi importants, la Municipalité présente des rapports plus détaillés* ».

Discussion s/ article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion s/ article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion s/article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion s/ensemble du préavis

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai une question sur la forme de ce préavis. On parle de crédit d'étude, donc il est précisé dans le préavis que ce n'est pas un crédit d'investissement. Mais un crédit d'étude, est-ce que cela cache quelque chose derrière ou pas ? Est-ce qu'il est prévu qu'il y ait d'autres dépenses dans le futur ? Et pourquoi ne sont-elles pas précisées dans le préavis, puisqu'apparemment, d'après le rapport de la commission, il semblerait que le préavis ne soit pas assez étoffé ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est un crédit d'étude pour inventorier ce qui a été fait au passé, le présent et ce que nous devons faire dans le futur pour les 120 km de patrimoine routier de la ville d'Yverdon-les-Bains. Avec cela, nous allons dresser des cartes, nous allons inventorier le sous-sol, l'état des routes et cela sera un outil qui sera sur le site de la ville. Cela aidera les Municipalités à venir à pouvoir mettre dans les plans d'investissements que, par exemple, cette rue-là, il faut la refaire du point de vue surface mais que les canalisations sont encore plus ou moins bonnes. Cela permettra de travailler de manière logique, et d'investir de manière correcte les montants qu'il faudra pour prévenir le patrimoine routier de la ville.

Avec cela, nous aurons peut-être, et je l'espère, moins de panne, moins de crédit d'urgence, et nous pourrons travailler de manière beaucoup plus logique et sereine et surtout plus efficace.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Municipal pour ces précisions. Ce que je voulais surtout voir c'est pour ce préavis, car j'ai bien compris qu'il y aura des dépenses ultérieures à l'efficacité de ce programme. Mais si c'est un crédit d'étude, cela ne veut-il pas aussi dire qu'il y aura des investissements supplémentaires sur cette étude même, c'est-à-dire sur ce programme, parce que l'efficacité du programme va amener évidemment des dépenses, puisque c'est surtout pour l'entretien de l'ensemble du réseau routier.

Mais sur cette étude-là, sur ce programme, est-ce qu'il est prévu des dépenses supplémentaires ou pas ? parce que c'est précisé dans le préavis que ce n'est pas un crédit d'investissement, c'est marqué crédit d'étude....

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais vous lire les rubriques. Dans cette gestion du patrimoine routier, il y a : le concept, inventaire des routes, le relevé d'état des routes, l'exploitation des données dans l'informatique de la ville, les sondages qu'on doit faire dans les routes pour établir l'évaluation du patrimoine routier de la ville, et tout cela pour Fr. 550'000.--, mais avec ce crédit d'étude, nous pourrons mettre à jour pour une gestion future du patrimoine routier de la ville.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.09PR est accepté à une très large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à lancer le projet de gestion du patrimoine routier ;

Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 550'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte « Etude sur la gestion du patrimoine routier » n° 9404. Elle sera amortie en 5 ans au plus.

**12. PRÉAVIS N°
PR11.10PR**

*Composition de la
commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 230'000.-- POUR DÉVELOPPER L'ÉTAPE 1 DU PROJET D'AXE GARE-LAC LE LONG DU CANAL ORIENTAL.

📖 MME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Anne GANDER, Carmen TANNER, Jean-Claude ALBERTIN, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Mathias HUMBERT, Olivier MAIBACH et Michaël THÉVENAZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Carmen TANNER donne lecture tout d'abord des vœux de la commission suivit des conclusions du rapport :

Les commissaires réunis autour de ce préavis ont eu à cœur d'émettre les vœux suivants :

- *même si le passage sous le Pont de Tivoli ne semble pas aussi impossible que décrit le préavis, il convient de tout mettre en œuvre pour développer cette option afin de laisser plus de liberté aux promeneurs*
- *l'accessibilité de ce tracé aux personnes à mobilité réduite est importante. Une solution avec un système de rampe est privilégiée, évitant ainsi une coûteuse installation de jeux d'ascenseurs.*
- *La nouvelle place du Château, ainsi que la petite place aux pieds de la descente qui amène au canal, devront être des lieux de vie et animés par les commerces du coin.*
- *Les couverts à vélo font cruellement défaut dans la rue de la Plaine. L'aménagement de la place du Château est l'occasion d'y remédier.*

Discussion s'article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Le rapport précise que les places de parc devant la laiterie du Château vont être supprimées. L'espace public ainsi créé sera certainement appréciable, mais on assiste à nouveau à un grignotage des places de parcs au centre-ville. Afin de permettre aux Yverdonnois, aux habitants de la région et à ce Conseil de rester informé sur ce dossier important j'aimerais savoir si la Municipalité est en mesure de publier un inventaire des places de parcs dans différents secteurs de notre Ville.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

La question des places de parc est évidemment sensible. C'est vrai M. le Conseiller que nous en supprimons quelquesunes autour du Château pour rendre à ce bel édifice un espace qui lui revient de droit, je pense, qui soit plus convivial et que les photos que l'on prend de lui soient les plus belles possibles.

La ville d'Yverdon-les-Bains est en train de mener une étude complète sur le stationnement en ville d'Yverdon. Nous avons déjà développé un concept dans le cadre de l'agglomération. Une étude maintenant va affiner les idées que nous pouvons avoir à ce sujet et les chiffres que

vous demandez seront disponibles dans le courant de cette année.

La Municipalité évidemment repassera devant votre Conseil pour la mise en œuvre des mesures concernant le stationnement qui seront prises en ville d'Yverdon-les-Bains. Le but n'est évidemment pas de chasser ni les habitants de la région, ni les habitants du centre-ville d'Yverdon-les-Bains, mais de mieux gérer, d'optimiser le système de stationnement au centre-ville. Donc vous serez informés dans les semaines ou mois à venir.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je rebondis sur la question de M. OOSTERHOFF pour vous demander s'il est exact, une rumeur circule en ville, que les places de parcs le long de l'avenue Haldimand seront également supprimées dans un proche avenir. J'imagine que ce n'est qu'une rumeur mais j'aurais aimé savoir ce qu'il en était, si vous pouvez démentir.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Quand je disais que le thème du stationnement est sensible, et laisse courir des rumeurs. A ma connaissance, je n'ai pas entendu cette rumeur. Et la Municipalité n'a pas l'intention, en tous cas à court terme, enfin, je ne sais même pas, puisque nous n'en avons jamais parlé, de supprimer des places de parcs sur l'avenue Haldimand. Par contre, de réglementer différemment le stationnement au centre-ville, cela oui, mais ce n'est pas supprimer les places de parcs dans ce cas-là.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

On va faire un décompte des places de parcs. Mais n'aurait-il pas fallu le faire avant de supprimer des places ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Le décompte des places de parcs a été fait. Et non seulement le décompte des places de parc a été fait, mais nous savons aussi quel type d'usager les utilise la journée, le soir, la nuit, puisque les comptages ont aussi permis d'identifier les catégories d'utilisateurs. Donc nous avons une connaissance relativement fine de ce qui se passe au centre-ville.


Nous savons par exemple, c'est un chiffre que nous avons déjà donné, que 30% des places de parcs au centre-ville sont occupées à journée longue par ce qu'on appelle des voitures-ventouses, ou par des personnes qui viennent travailler au centre-ville. Ces personnes-là, nous savons aussi que nous souhaiterions qu'elles aillent se stationner ailleurs, à proximité du centre-ville mais pas au centre-ville, pour laisser ces places aux habitants et aux clients des commerces, ce que tout le monde souhaite. C'est une des conditions de la vitalité du centre-ville. Donc nous connaissons le nombre de place, nous connaissons le type d'usager et maintenant nous développons un concept de gestion du stationnement.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je crois bien avoir entendu que M. le Syndic allait nous répondre par une étude sur combien il y allait avoir de place de parc. Et là, je viens d'entendre qu'il sait exactement le nombre qu'il y en a, à l'heure actuelle. Je m'étonne un peu de ces contradictions. Mais enfin nous allons suivre le projet. Je rappelle que notre ville doit vivre et nous devons pouvoir accueillir des gens de l'extérieur. On est un petit peu en train de « bousiller » notre Ville.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1 de ce préavis. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.
<i>Discussion s/ article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion s/article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion s/ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR11.10PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions. Le Président remercie la Commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à développer l'étape 1 de l'Axe Gare-Lac, entre la rue la Plaine et le pont de Tivoli ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'étude de Fr. 230'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte "9318"« Etude axe Gare-Lac 1 ». Elle sera reprise dans le crédit d'investissement si le projet est réalisé. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.</p>
13. <u>RAPPORT DU BUREAU</u>	<p>CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016.</p> <p> M. ERIC GENTIZON, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers : Louisa DIAZ, Marie-Louise HEFTI, Josy TESSA (en remplacement de M. Pascal BLUM), Emilienne WAGNIERE, Jean-Daniel CHAPUIS, Eric GENTIZON (en remplacement de M. Dominique VIQUERAT), Olivier MAIBACH, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et Giancarlo VALCESCHINI.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Eric GENTIZON lit le commentaire suivant, suivit des conclusions du rapport de la commission :</p> <p><i>« La commission se basant sur des informations prises dans les communes de même ordre de grandeur qu'Yverdon estime que le rapport du Bureau est convenable et a envie de le suivre, à l'exception toutefois au point relatif aux scrutateurs et aux scrutatrices. En effet, la commission se rallie aux propositions de verser un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle les scrutateurs assistent. Par contre, elle estime que le supplément doit être limité à Fr. 20.-- par séance. Il en est de même pour cette indemnité pour les suppléants lorsqu'ils</i></p>

exercent cette fonction.

Et dans les indemnités supplémentaires, la commission estime qu'il faut au minimum une heure pour rédiger et préparer un rapport de commission ordinaire. Il en est de même pour les rapports internes de la COFI et de la COGE. Elle soutient donc la proposition du Bureau.

Les rapports « comptes » et « budget » de la COFI, et « gestion » de la COGE, demandent un travail beaucoup plus important. Ceci est reconnu également dans la majorité des communes (Montreux Fr. 350.--, Chavannes-Renens Fr. 250.--).

La commission est d'avis que la différence avec un rapport ordinaire doit être plus sensible et propose d'appliquer les indemnités suivantes :

Par rapport COFI (budget ou comptes) Fr. 150.--

Par rapport de la COGE (rapport annuel) Fr. 300. »

Discussion s'article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous prie de prendre l'annexe 1 du préavis : Jetons et indemnités diverses. Je vous lis le numéro et le titre de chaque point et vous prie de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Proposition
d'amendement de la
commission, point 4

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

La commission propose que le jeton de présence à chaque séance de Conseil communal à laquelle assistent les scrutateurs soit de Fr. 20.-- au lieu de Fr. 30.-- proposé par le Bureau.

M. le Président Thierry GABERELL :

Merci, M. le Conseiller. Nous sommes donc en présence d'un amendement au point 4 qui propose de réduire de Fr. 30.-- à Fr. 20.-- le montant du jeton pour la tâche des scrutateurs.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/amendement
point 4**

L'amendement du point 4 est accepté à une courte majorité.

Proposition
d'amendement de la
commission, point 5

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Pour être conforme à ce qui vient d'être voté à l'article 4, la commission propose qu'en cas de remplacement de scrutateur titulaire, le jeton soit de Fr. 20.-- aussi au lieu de Fr. 30.--.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement qui est aussi de réduire de Fr. 30.-- à Fr. 20.-- le montant du jeton pour la tâche.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/amendement
point 5**

L'amendement du point 5 est accepté à une courte majorité.

Proposition
d'amendement de la
commission, point 8

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

A nouveau, la Commission, comme je l'ai dit tout à l'heure, propose que, par rapport de la Commission des finances, « comptes » et « budget », soit alloué un montant de Fr. 150.-- et par rapport annuel de la Commission de gestion, Fr. 300.--, les rapports de la COFI et de la COGE, demandant un travail beaucoup plus important. Ceci est reconnu également dans la majorité des communes (Montreux Fr. 350.--, Chavannes-Renens Fr. 250.--).

La commission est d'avis que la différence avec un rapport ordinaire doit être plus sensible et

propose d'appliquer les indemnités suivantes :

Par rapport COFI (budget ou comptes)	Fr. 150.--
Par rapport de la COGE (rapport annuel)	Fr. 300.--.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un amendement au point 8 qui propose de rajouter au point 8 une ligne intitulée « par rapport de la COGE » et de porter le montant à Fr. 300.—et de renommer la 3^{ème} ligne par « par rapport de la COFI » (Compte et budget) et de maintenir le montant à Fr. 150.--.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'amendement du point 8 est accepté à une très large majorité.

L'annexe 1 « Jetons et indemnités diverses » ayant été modifiée, comme présentée ci-dessous, la discussion est donc ouverte sur l'article 1 amendé.

**Vote s/amendement
point 8**

	<u>Indemnités</u>
1. <u>Président(e) du Conseil communal</u>	
- Frais annuels de représentation	Fr. 10'000.--
- Préparation, surveillance lors du dépouillement des scrutins, en sus	Fr. 30.--/heure
2. <u>Vice-président(e)s du Conseil communal</u>	
- Un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle ils assistent.	Fr. 50.--
- Dépouillement, en sus	Fr. 25.--/heure
3. <u>Secrétariat du Conseil communal</u>	
Le secrétariat du Conseil communal correspond à un équivalent plein temps (EPT) réparti entre un/e secrétaire et un/e secrétaire-adjoint/e, qui exécutent l'ensemble des tâches dévolues au secrétariat du Conseil communal.	
3.1 <u>Secrétaire du Conseil communal</u>	
La fonction de secrétaire du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.	
Son taux d'activité est fixé par son contrat de travail. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.	
En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans la cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place.	
Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :	
- Dépouillement, en sus	Fr. 40.--/heure

3.2 Secrétaire adjoint/e du Conseil communal	
<p>La fonction de secrétaire-adjoint/e du Conseil communal est colloquée en classe 6. Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal et son règlement d'application; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.</p> <p>Son taux d'activité est fixé par son contrat de travail. Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire-adjoint/e du Conseil communal, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficie des prestations prévues à l'article 71 dudit statut.</p> <p>En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans la cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel de la/du secrétaire du Conseil communal en place.</p> <p>Pour le surplus les tarifs suivants sont appliqués :</p>	
- Dépouillement, en sus	Fr. 40.--/heure
4. Scrutateurs(trices)	
- Un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle ils assistent.	Fr. 50.--
- Un jeton de présence à chaque séance du Cc à laquelle ils assistent pour sa tâche en sus du jeton de présence	Fr. 20.--
- Dépouillement, en sus	Fr. 25.--/heure
5. Scrutateurs(trices) suppléant(e)s	
- Un jeton de présence à chaque séance de Bureau à laquelle ils assistent.	Fr. 50.--
- Dépouillement, en sus	Fr. 25.--/heure
- En cas de remplacement du scrutateur titulaire	Fr. 20.--
6. Huissier(e)s	
- Indemnité fixe annuelle globale. Si la préparation de scrutins est plus élevée que 20h annuellement, le surplus est rémunéré au taux du dépouillement.	Fr. 2'000.--
- Dépouillement, en sus	Fr. 25.--/heure
7. Membres du Conseil	
- Jeton de présence par séance du Conseil	Fr. 60.--
- Jeton de présence par séance de commission (moins de 3 h.)	Fr. 50.--
- Jeton de présence par séance de commission (demi-journée)	Fr. 100.--
- Jeton de présence par séance de commission (journée)	Fr. 250.--
8. Indemnités supplémentaires	
- Par séance présidée	Fr. 40.--
- Par rapport ordinaire	Fr. 50.--
- Par rapport COFI (comptes et budget)	Fr. 150.--
- Par rapport COGE (Gestion)	Fr. 300.--
- Par PV interne pour les COFI et COGE	Fr. 50.--
- Présence lors des scrutins	Fr. 25.--/heure
- Indemnité kilométrique	Fr. -.75/km

	La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote s'article 1	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion s/ article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion s'article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une très large majorité.
<i>Discussion s/ensemble du rapport</i>	<p><u>M. le Président Thierry GABERELL :</u> La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p><u>M. le Conseiller Dino PETIT :</u> J'ai un peu l'esprit d'escalier, mais il m'est revenu en tête une vieille réglementation qui concerne la loi sur l'AVS. Ne peut être exempté de paiements de charges sociales que la personne dont le salaire descend en-dessous de Fr. 2400.-- par année. Alors nous venons de voter le fait que les jetons étaient exempts de charges sociales, mais je ne suis pas sûr qu'en cas de jetons prolifiques on sera bien en conformité avec la loi fédérale.</p> <p><u>Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :</u> Concernant les charges sociales, c'est uniquement pour des gens qui auraient un job, si on peut dire cela comme ça, accessoire au sein de la commune. Cela ne concerne pas vraiment les Conseillers.</p> <p><u>M. le Président Thierry GABERELL :</u> La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.</p>
Vote	<p>Le rapport du Bureau est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.</p> <p>Le Président remercie la Commission pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition du Bureau, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés conformément à l'annexe 1 amendée pour la législature allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Les montants touchés par les Conseillers communaux s'entendent nets de charges sociales ;</p> <p><u>Article 3 :</u> Les frais de garde sont rémunérés de la manière suivante, selon le tarif en vigueur à ce jour par la Croix Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fr. 9.-/heure

- Fr. 11.50/heure s'il y a trois enfants ou plus à garder.

Modalités d'octroi :

- Les Conseillers souhaitant avoir recours à cette solution lors d'une séance de Conseil sont priés de le signaler au (à la) Président(e) avant la séance.
- Les Conseillers souhaitant y avoir recours pour tout autre séance sont priés de l'annoncer lors desdites séances (une annotation sera alors faite par le premier membre dans la liste des présences et cette demande sera prise en compte lors du décompte d'indemnités).
- S'agissant de demandes lors d'heures de Bureau électoral ou de tout autre demande particulière, les Conseillers sont priés de l'annoncer au (à la) Président(e).

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves GUYON (Aires de vidange et borne de relais pour les caristes)

Je viens déposer un postulat afin de créer une aire de vidange et borne de relais pour mes amis caristes. Notre ville ayant une très belle situation géographique au bord d'un lac, il serait indispensable d'avoir ce genre de relais.

Autrefois, avant 2002, il existait ce genre de relais, mais Expo 02 a tout supprimé. Au point de vue touristique, ce serait un atout de plus. Si je demande cet objet, il faut dire que pas plus tard que lundi 6 juin à 17h30 à l'avenue des Iris en face des toilettes publiques à côté du stade, un camping car s'est permis de vidanger toutes ses eaux usées sur la route et de remplir son réservoir d'eau propre. Je laisse la commune y réfléchir. Je pense que cet acte n'est pas très écologiste. Je vous remercie.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un postulat. La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Juste pour vous dire que la Municipalité ne voit pas d'inconvénients à ce que vous acceptiez ce postulat qui sera traité dans le cadre des réflexions menées pour la réhabilitation du camping.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat, comme le mentionne l'article 62, lettre a de notre règlement, avec demande de renvoi à notre Municipalité au sens de l'article 64.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discussion sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

14.2

Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Rupture de conduites à la rue des Foulques)

J'habite à la rue des Foulques, dans un quartier qui existe depuis 25 ans seulement. On y vit très bien. Mais cette rue a une spécialité : depuis des années les conduites d'eau sautent. Pas 1 fois, mais plusieurs fois. Il y a deux semaines, c'était la 7^{ème} fois, et hier soir, la 8^{ème}. Malheureusement, cela arrive toujours la nuit, dommage pour les enfants, ils auraient aimé le spectacle ! Mme GIORGIATTI a demandé des explications à la Municipalité il y a quelques années, et la réponse était à ce moment-là : il est meilleur marché de réparer les conduites que de les remplacer.

J'aimerais savoir si cette réponse est toujours valable, après que les conduites aient sauté huit fois !

Je tiens à préciser que les conduites ont sauté sur le même tronçon de 150m.

M. le Vice-Syndic Cédric PILLONEL :

Ce n'est pas seulement dommage pour les enfants mais aussi pour les collaborateurs du SEY qui doivent se lever la nuit pour s'occuper de couper l'eau, de définir où se trouve la fuite et de réparer la conduite. Je crois que les dernières fuites dans le quartier dans lequel vous habitez ont eu lieu il y a trois ans, sauf erreur, puisque c'était plutôt en début de législature, d'après mes souvenirs, ce qui me fait dire, à priori comme cela, que finalement les conduites ont quand même tenu trois ans de plus ! Ce qui d'un point de vue de longévité de la conduite est relativement intéressant.

Vous aurez pu le constater avec moi et j'imagine que Mme CAPT pourra s'en farcir les délices plus tard, c'est que les conduites ont ceci de particulier qu'elles sont invisibles, une fois enterrées, et que, lorsque il y a des fuites, c'est d'une façon relativement aléatoire, puisque que vous avez été touchés dans le quartier des Foulques par un certain nombre de fuites pendant un laps de temps relativement court, puis pendant trois ans, il y a eu une accalmie, et que là, visiblement, il y a de nouveau une fuite. Nous avons beaucoup de peine à savoir pour quelles raisons les fuites ont lieu à des endroits et pour quelles raisons elles n'ont pas lieu à d'autres, alors qu'il y a des conduites qui sont plus vieilles que d'autres.

Ce qui me semble clair c'est que la fonte utilisée à l'époque pour le quartier des Foulques est de la fonte ductile qui est d'assez mauvaise qualité. Il faut dire que c'était au tout début de ce matériau, et qu'il était considéré comme la panacée, et on en subit un peu les conséquences maintenant. C'est toujours la problématique de ces matériaux nouveaux, parce que s'ils devraient avoir une durée de vie de 60 ans et qu'ils ont une durée de vie effective un peu moindre, il est toujours très difficile de pouvoir faire des tests avant. Là, on se rend compte que visiblement ce matériau n'est pas adéquat, mais selon les spécialistes de mon Service, les conduites doivent encore pouvoir tenir un moment.

Il est clair que ce sont toujours des moments extrêmement désagréables pour les habitants de ne pas pouvoir utiliser l'eau potable le matin en se levant, ce n'est pas toujours agréable non plus pour les collaborateurs des Services qui se lèvent pour faire ces travaux. Ce que je peux noter, c'est que nous bénéficions d'un service public de qualité, puisque chaque fois que les fuites d'eau arrivent en ville, les équipes interviennent particulièrement rapidement et en moins de 6 à 7 heures, l'eau est rétablie dans n'importe quelle maison d'Yverdon. C'est quelque chose qu'il faut noter.

J'en profite pour remercier les collaborateurs du Service des énergies pour leur efficacité.

Maintenant, d'autres conduites d'autres rues sont dans des états encore plus dramatiques que celui que vous vivez, cela a été le cas notamment de la rue des Sources qui a eu de nombreuses fuites, bien plus que celles que vous avez connues, et pour laquelle des travaux ont été obligatoires. Nous nous trouvons donc dans une situation où, pour l'instant, vous avez

voté ce soir toute une série de préavis et je vous en remercie, pour procéder à des renouvellements de conduites dans les rues d'Yverdon. Visiblement, le quartier des Foulques bénéficiera, grâce à cette nouvelle fuite de passer peut-être devant d'autres rues dans le programme de renouvellement, mais visiblement on ne peut pas faire plus pour l'instant. Ce qui importe, c'est que la conduite a été réparée dans un temps record et cela, c'est déjà quelque chose de particulièrement intéressant.

Mme la Conseillère Magrieta DONKER

Je remercie M. le Municipal de sa réponse et on attendra la prochaine fuite de conduite ! En tous cas les enfants vont être contents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Camping des Iris)

L'année passée, à la même époque, j'avais posé une question à la Municipalité au sujet du camping. Pour les touristes, impossible de réserver une place, que ce soit par téléphone, courrier, internet. Ils se trouvent souvent sur le terrain à côté, qui ne possède même pas de bloc sanitaire.

Une situation inadmissible pour une ville touristique comme Yverdon-les-Bains.

Je tiens encore à préciser que depuis quelques années déjà, le camping d'Yverdon-les-Bains n'est plus mentionné dans les brochures de camping au Pays-Bas et en Allemagne. Le camping d'Yverdon a été retiré de cette liste.

Donc, une année plus tard, où en est le projet concernant le camping ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Les choses avancent avec le camping, lentement, certainement trop lentement à votre goût. Dans cet intervalle d'une année qui nous sépare de votre précédente question, nous avons mandaté une équipe de l'école hôtelière -oui, l'école hôtelière s'occupe aussi de camping- pour nous donner une image de ce qui pourrait être le camping à l'avenir suite au refus, ou au retrait, je ne me souviens plus très bien comment cela s'était passé, du préavis concernant le réaménagement d'une partie du camping d'Yverdon-les-Bains. C'était un préavis qui vous avait été soumis.

Donc, nous avons remis l'ouvrage sur le métier, et nous avons maintenant reçu le rapport de cette étude qui donne des pistes très intéressantes. Nous sommes en train de l'analyser, et nous aurons certainement l'occasion de vous soumettre un préavis dans le courant de cet automne, ou de l'hiver prochain, pour l'avenir du camping, sous une forme ou une autre, cela n'est pas encore déterminé aujourd'hui.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Travaux d'entretien du parking de la Place d'Armes et du crédit d'étude à venir pour le réaménagement de ce secteur)

Ma question porte sur le secteur de la place d'Armes. C'est une communication tout à fait récente de notre Municipalité : le revêtement de cette place va être amélioré, notamment en raison des très nombreux nids de poule qui l'agrémentent.

Ma première question est la suivante : quelles sommes vont être investies à ce sujet, sachant qu'à terme aura lieu un réaménagement complet de la place d'Armes par la création d'une

grande zone de verdure et je l'espère non moins grand parking souterrain.

La deuxième question : on en a déjà parlé tout à l'heure, mais là je me cible sur la place d'Armes, des suppressions de places de parc sont-elles prévues à l'occasion de ce nouveau revêtement qui va être posé.

Enfin le crédit d'étude du dit réaménagement de la place d'Armes nous sera-t-il bientôt soumis ? Je crois savoir que c'était prévu pour cet été.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Sur le parking de la place d'Armes, il y a deux sujets d'actualité. Premièrement, les nids de poule. Nous avons fréquemment au Service des Travaux et de l'environnement des téléphones de personnes qui, en sortant de leur véhicule, se tordent la cheville. Si vous regardez du côté du Casino, c'est vraiment mauvais. Parallèlement à cela, le marquage est défectueux sur les deux parties de la place d'Armes. Les deux dicastères, CPO Police et STE se sont concertés et il a été déposé un rapport à la Municipalité pour refaire un surfacage de fortune. Je dirais bien, sans investir des centaines de milliers de francs. Il y en a je crois pour Fr. 48'000.-- un surfacage Microsil plus un marquage.

Les nids de poule, j'en ai parlé au début, c'est dans le compte de l'entretien des Services des travaux, donc il n'y a pas de demande de crédit, par contre pour refaire le Microsil plus le marquage pour redonner un aspect quand même un peu viable, il y en a pour Fr. 48'000.--. Alors, la question se pose : nous attendons un parking couvert, tant mieux ! Si on garantit que ce parking couvert est là dans les deux ans, nous pouvons attendre, boucher les nids, et attendre. Mais si c'est dans 4 ans, ce n'est pas possible.

Ainsi, toute la question est là, et la Municipalité débattrait de ce crédit complémentaire lors d'une de ses prochaines séances.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Il restait deux questions. La question de la suppression éventuelle des places de parc et de la présentation du crédit d'étude sur le réaménagement de la place d'Armes.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

En ce qui concerne la suppression de places de parcs, il n'y en a pas. Il n'y a pas de suppression pour ce relookage du parking. Il y a un marquage, un peu de bitume dans les trous, etc. C'est un travail de maintien d'une zone de parcage.

Par contre, sur le crédit d'étude concernant l'aménagement futur de la place d'Armes, je ne peux pas vous répondre, je me tourne vers le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD

Je ne sais pas à qui je vais pouvoir passer la patate chaude, parce que, dans les 15 jours qui viennent, je n'ai pas le sentiment que le rapport parviendra à la Municipalité, et que votre Conseil en sera saisi. En revanche, je peux vous dire que le Service de l'urbanisme et des bâtiments a reçu pour mission de réaliser les études et travaux nécessaires pour que ce rapport soit déposé prochainement, cela veut dire dans quelques mois, sur la table de la Municipalité.

Au-delà, je ne peux rien vous dire, parce que dans 15 jours, je n'aurai plus beaucoup d'influence sur ce Service. Mais la décision a été prise par la Municipalité. C'est bien la première fois que nous pouvons vous dire que la décision a été prise, depuis quelques mois déjà d'ailleurs, et par conséquent qu'il s'agit maintenant de la mettre en œuvre.

Cela prendra du temps, parce quand on veut faire un parking souterrain, il faut déjà déterminer exactement l'endroit où on le met, et une fois que l'on a déterminé l'endroit où on le met, il faut décider où on entre, où on sort, et comment, et c'est plus compliqué, comment on fait pour arriver depuis l'entrée de la ville à l'entrée du parking. C'est tout le problème de l'accessibilité au centre-ville et ce n'est pas un travail aisé. C'est un travail compliqué qui va quand même prendre quelque temps.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON

Je remercie la Municipalité pour ses réponses tout en espérant que ce crédit d'étude ne nous sera pas soumis dans une année mais avant quand même.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Interdiction de tourner à gauche en direction de la rue d'Orbe depuis la Place Bel Air)

Je crois savoir qu'à terme, la place Bel-Air sera elle, mieux mise en valeur et donc réaménagée, ce qui est bien sûr un bien. Dans ce cadre, notre Municipalité a-t-elle mis en réflexion une éventuelle suppression de l'interdiction de tourner à gauche sur la rue d'Orbe depuis la place Bel-Air ? C'est une question, cela me paraîtrait utile pour fluidifier le trafic routier entre, d'une part la rue de Neuchâtel et précisément la rue d'Orbe, tant il est vrai que la circulation au centre-ville selon ma formule personnelle, se situe entre l'épouvantable et le catastrophique.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Actuellement on ne peut pas tourner à gauche dans la rue d'Orbe depuis la place Bel-air pour deux raisons. Notamment, l'augmentation de la charge de trafic sur la rue d'Orbe. Nous n'allons pas refaire le débat sur cette rue, mais n'empêche que si nous ouvrons le tourner à gauche sur la rue d'Orbe, cela va faire une charge de trafic supplémentaire sur cette rue. En même temps, la difficulté supplémentaire c'est le cédez le passage des gens qui viennent depuis la rue de Neuchâtel, ce qui fait qu'il y aurait donc une possibilité d'attente relativement forte non seulement sur la place Bel-Air mais sur le Pont de Gleyres avec des risques de bouchons importants.

Si nous voulons solutionner cette possibilité, qui est offerte uniquement au transport public et aux taxis, j'imagine, comme vous l'avez d'ailleurs évoqué dans votre question, qu'on peut amener la réflexion par le biais du réaménagement de la place Bel-Air.

Alors que ce soit un giratoire ou des feux, dans la conception générale qui va être mise en place pour la place Bel-air, je propose que nous ajoutons la question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON qui permettra peut-être de résoudre les problèmes qui n'ont pas pu jusqu'à maintenant être résolus en fonction de ce que je viens de vous transmettre.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci M. le Municipal pour ces réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Pour la mise en place d'un réseau de mini-déchetterie)

J'ai le plaisir, et vous voyez mon petit sourire en coin, de vous proposer de sortir nos bonnes

vieilles poubelles, mais cette fois en abordant les moyens qu'on se donne pour faciliter le tri.

Avant toute chose, je crois qu'il faut relever le très bon travail de STE autour de sa communication pour l'instauration de la taxe au sac ainsi que la mise en place d'un système de gestion de déchets verts au centre-ville. C'est juste parfait !

Par contre au niveau des infrastructures pour le tri... Je pense qu'il faut se donner les moyens pour repenser le tri au sein de la ville. Et pour cela je reviens avec l'idée d'un réseau de mini-déchetterie soulevée lors d'une question en avril 2009. Lors de cette séance, M. le Municipal Burkhard nous expliquait que des petites zones de tri avaient été retirées car il y avait trop de « chenit », trop de transit de voisin d'autres communes.

M. le Municipal, ce jour-là je vous avais entendu et j'avais entendu les difficultés de STE face à ces mauvaises expériences... mais maintenant, la donne a changé. Maintenant, la taxe au sac va bientôt être appliquée. Il faut avant tout penser au confort de nos concitoyens, à l'accessibilité des infrastructures pour le tri dans les différents quartiers de notre ville.

Actuellement, pour trier, il faut prendre son temps, et partir à la conquête du sentier du tri... oui, car il n'y a jamais tout au même endroit, du moins les choses usuelles comme :

Le pet, l'alu, le verre, le fer blanc, éventuellement le papier. Le reste (les huiles usées, les capsules nespresso, les vieux habits, les gros déchets) sont gérés finalement que quelques fois par an.

Maintenant, laissez-moi vous donner des exemples avec ce qu'il est prévu pour les 5 déchets courants dans les différents quartiers de la ville :

- A la Villette : il n'y a que le verre
- Au Moulins : juste le verre.
- A Fontenay : le verre.
- A Pierre de Savoie : le verre.
- A Floreyres : rien
- Vers le quartier de la Maison Blanche : rien
- Aux Iles : rien
- Général-Guisan : rien

Autres exemples, les inepties du sentier du tri :

Au centre-ville : le papier, le verre et le PET sont proche du kiosque du Casino. Par contre, pour l'aluminium et le fer blanc, il faut aller au Tempo.

Si vous habitez dans le quartier des Quatre-Marronniers, vous irez amener vos verres vers la tour Landi, par contre, le pet, c'est chez Cuendet, le reste, quelque part au centre-ville.

Ce n'est pas viable !! et je dirais même plus, ce n'est pas durable, car tout semble être pensé pour que, lasse, on prenne sa voiture et qu'on aille à la STRID.

Il faut des mini-déchetteries dans plusieurs points de la ville et faciliter le travail, et la vie, de nos concitoyens. Profitons du préavis taxe au sac et de ses quelques points de collecte supplémentaires prévus pour repenser notre réseau de tri.

Je vous invite donc à soutenir mon postulat intitulé « pour un tri bien ficelé à Yverdon » soit la mise en place d'un réseau de mini-déchetterie dans plusieurs points de la ville.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je n'ai pas la même approche que Mme la Conseillère TANNER mais au moins nous allons faire avancer le sujet *Points de collecte sélectifs mis en place* selon le préavis PR10.33PR accepté le 3 février 2011 par le Conseil communal.

Il a été réalisé à ce jour des points de collecte-select-tri au quartier des Cygnes, aux Iris camping, St-Roc, Sports et Industrie, Prairie à compléter. Il y a en cours le permis délivré pour le quartier des Iles et St. Georges, une mise à l'enquête pour le Cheminet, et en projet par secteur Clendy-Villette-Bellevue, Calamin-Floreyres-Champs-Lovats, Pierre-de Savoie, Moulins, Général-Guisan. En plus de cela, je répète, il y aura une nouvelle déchetterie à la STRID.

Pourquoi ne pas faire des mini-déchetteries en ville ? Parce que nous avons fait l'expérience, et les villes de Chaux-de Fonds et de Fribourg ont fait exactement les mêmes expériences que nous, et ils les ont supprimés. Si vous vous rappelez, la mini-déchetterie qu'il y avait au Chemin de Floreyres et la mini-déchetterie qu'il y avait vers la STEP. Si nous mettons toutes les fractions à trier, les gens prennent leurs voitures de n'importe où et ils vont le soir, après les heures de fermeture de STRID déposer cela. Et c'est le Bronx assuré, ce n'est pas viable !

Pourquoi faire des points de tris sélectifs avec au maximum quatre fractions ? Parce que si on se rend à pied à une station de tri, on prend les deux bouteilles qu'on a dans le sac, et on les pose. Si un autre jour, on va dans un autre quartier de la ville à vélo, on prend et on va. Par contre, ce qui est existant aujourd'hui dans le rapport, il y a vingt-huit containers de PET sur Yverdon, vingt-trois bennes à verre, cinq containers de fer blancs, onze container d'aluminium, et là je vous dirai que c'est peu, cinq containers Nespresso, il y a des récupérations de piles, il y en a trois officielles, mais dans tous les grands commerces, on peut remettre ses piles, il y a deux containers cartons, nous avons fait des expériences désastreuses avec les containers carton parce que les gens ne plient pas les cartons, les gens ne trient pas le sagex qu'il y a dedans, ni le plastic, et ce n'est pas revalorisable, nous devons l'incinérer quand même malgré qu'on l'ait récupéré comme revalorisable. Et nous avons encore deux containers d'huiles usagées, je l'admets, c'est extrêmement peu, il y en a un à la STEP, sauf erreur, et il y en a un deuxième dont le lieu m'échappe.

De toute façon, ce n'est pas évident de mettre des containers à huile. Maintenant, nous avons seize containers pour les vêtements, aussi dans les incinérables, nous trouvons trop de vêtements, usagés, recyclables ou pas, et nous faisons le maximum pour que cette taxe au sac, quand elle sera effective, permette aux habitants de la Ville de pouvoir trier et mettre leur tri dans des lieux adéquats. Mais la mini-déchetterie avec toutes les fractions, je vous assure que ce n'est pas la solution.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Vous le voyez bien, il y a deux avis. Il y a un avis, avec des points de collectes un peu plus diffusés dans toute la ville. Il y a une autre solution, c'est de rationaliser le tri, et d'aider nos concitoyens à faire ce geste du tri. Vous parlez, M. le Municipal Marc-André BURKHARD de plusieurs centres de tri, ou du moins de points de collectes dans différents quartiers. Je ne vous ai pas entendu dire qu'il y aurait les quatre, voir cinq éléments ce qui est relativement dommageable.

Je vous ai entendu dire aussi : « oui, finalement, on va mettre sa petite bouteille de PET là, et le lendemain on prend son verre et on va là-bas... » Je suis désolée, moi, je n'ai pas le temps

pour ce genre de choses. Je ne suis pas retraitée, je suis désolée, c'est une réalité, il faut aider les concitoyens. Je suis désolée, moi je rentre à 19h, le soir, je n'ai pas envie de faire ma ballade, à la limite, je prends un chien, mais je n'ai pas envie de faire ma ballade du tri. Je crois qu'il faut rationaliser les choses, c'est une réalité, je crois qu'il faut mettre ces quatre éléments, voir cinq, éventuellement le papier, je pense que ce n'est peut-être pas absolument important, je pense qu'il faut les mettre dans un même endroit.

Après je me permets encore une remarque si vous le permettez. Vous parlez des villes qui sont revenues en arrière, vous parlez de deux villes qui sont revenues en arrière. Moi j'en connais des dizaines en suisse-alsacienne qui sont restés avec un système de mini-déchetterie dans les villes, dans les quartiers, proche de leur habitant. Je pense que c'est possible, aussi une réalité dont il faut être conscient. Il existe des succès, des choses qui se font dans d'autres villes, sauf qu'il faut se donner les moyens. Alors je vous invite à soutenir ce postulat, pour aller de l'avant et offrir ce tri sélectif à nos concitoyens.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

En théorie, c'est facile de dire : « nous allons faire des mini-déchetteries ». Pour faire des points de collecte sélectifs, il faut mettre à l'enquête, et tout le monde veut l'arrêt du bus le plus près de chez eux mais pas devant chez eux, tout le monde veut une mini-déchetterie ou une déchetterie le plus près de chez eux mais pas devant chez eux ! Je peux vous dire que c'est le parcours du combattant pour trouver des emplacements où il y aura des arrêts de voiture qui viendront mettre leur déchets, parce que quand on pourra tout mettre, les gens n'iront plus porter des petites quantités dans les points sélectifs, ils iront en voiture porter des grandes quantités.

Le postulat, on l'accepte ou on ne l'accepte pas ! Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au tri, à la solution que nous devons trouver, mais il faut laisser commencer cette taxe au sac, voir le nombre de sacs sauvages qu'il y aura, voir si nous devons prendre des mesures, ce que nous aurons à faire en plus, etc., ce n'est pas évident. Dès le mois de juin 2011, nous y sommes, il y aura cinq points supplémentaires. Ainsi, je pense que la population d'Yverdon, avec une déchetterie à la STRID -vous me direz, il faut y aller en voiture mais il y en a qui vont aussi en vélo- qui est ouverte six jours par semaine, contrairement aux déchetteries dans les campagnes qui ne sont ouvertes que le samedi matin ou deux heures le vendredi soir, je pense donc que la ville d'Yverdon fait déjà bien les choses.

Tout est à améliorer, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ne croyez pas que la déchetterie décentralisée dans les quartiers soit la solution. C'est une fausse solution parce que tout le monde apportera tout à la même place et n'ira pas jusqu'à la STRID. Vous avez encore l'exemple devant les yeux de la route de Floreyres, je crois que l'essai que nous avons fait était significatif, il y avait des frigos, des téléviseurs, des aspirateurs et tout ce qu'on veut parce que là, on pouvait tout déposer. Et bien non, nous avons pris le point sélectif de tri, quatre fractions, et tous les mercredis, cela fait le 7^{ème} mercredi, nous avons fait les quartiers de la ville, nous avons encore la place Pestalozzi mercredi prochain. Nous avons eu 150 à 200 personnes qui sont venues, les gens nous ont posé des questions, nous ont fait des demandes, ont été satisfaits de ce que nous avons fait et dans chaque quartier, il y a une amélioration. Je peux vous dire que nous avons eu beaucoup de personnes âgées, mais il y a aussi eu des jeunes, des mamans qui sont venus pour les langes, pour toutes sortes de questions, et les gens ont l'air assez satisfaits de ce que la ville met à disposition de ses citoyens pour le tri des déchets.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais juste compléter la réponse de mon collègue BURKHARD, tout d'abord pour rappeler que le préavis PR11.33PR qu'il a rappelé ce soir contient les différentes mesures d'accompagnement sur lesquelles vous avez pu vous prononcer, et qui sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la taxe au sac. Dans ce cadre-là, il y a toute une série de nouveaux points de collecte qui sont créés, qui sont à l'enquête, qui font l'objet d'opposition

pour les raisons évoquées, mais que nous mettons en œuvre. Donc, augmentation des points de collectes, cela c'est clair, dans tous les quartiers de la ville, il y en aura à l'avenir, cela va dans le sens de ce que vous nous demandez, Mme la Conseillère.

La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que nous ne mettons pas des containers à verre partout où nous mettons des containers pour le fer blanc, l'alu ou le PET simplement parce que les quantités produites de chacun de ces déchets ne sont pas les mêmes, donc on va une fois par semaine au container à verre parce que c'est lourd et qu'on ne veut pas prendre un carton ou une caisse de bouteilles vides pour les amener dans un container ; par contre, on peut prendre quelques boîtes de conserves pour les amener là où il faut aller. Donc on ne va pas forcément toutes les semaines amener les mêmes déchets aux mêmes endroits. Cela justifie d'avoir cette différence de traitement, d'autant plus que les bennes à verre, comme vous le savez, sont de gros objets qui causent pas mal de nuisances.

Et le troisième point, je vous rappelle aussi que dans ce préavis, nous avons prévu la mise en place d'un système de collecte à la maison pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, c'est un projet qui est en cours, qui se développe avec vélocité, post-it, enfin comme son nom sera ou est aujourd'hui. C'est un projet qui va dans le sens de votre demande qui vise à trouver des solutions pour des personnes qui ne peuvent pas aller à la STRID mais qui ne peuvent pas non plus aller porter leurs verres à 500 mètres ou 1 kilomètre en fonction du lieu où l'on réside. Donc, le concept est là, il est en train d'être mis en place pour que le fonctionnement avec la taxe au sac soit optimal. Il faut effectivement améliorer le tri, pour que les gens paient le moins possible leurs sacs de déchets incinérables, et il faut laisser maintenant la Municipalité mettre en œuvre ce système et si dans six mois ou une année vous n'êtes pas satisfaits, alors revenez avec une intervention ! Mais aujourd'hui, nous vous avons proposé et nous mettons en œuvre, concrètement, les propositions qui ont été formulées dans le préavis PR11.33PR concernant la taxe au sac.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité est refusé à une courte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Parterres fleuris à Yverdon-les-Bains)

Je vous rassure tout de suite, mon intervention ne comportera aucune question, donc je n'attends aucune réponse. C'est un constat : dès les premiers jours du printemps, nous pouvons admirer partout dans notre ville de magnifiques parterres fleuris. Et ces jours, c'est un papillon, des cochenilles, un poisson et d'autres animaux qui ravissent nos yeux.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, et tous les spectateurs qui nous regardent, à parcourir tranquillement Yverdon et à admirer ces véritables œuvres d'art. Je suis sûr qu'elles contribuent au mieux à donner une magnifique image de notre ville. Je remercie donc les jardiniers de notre ville pour leur admirable travail et je profite de la présence de la presse écrite pour les inviter à envoyer leurs photographes et leurs reporters et à nous donner de bonnes nouvelles dans les journées qui changeront un peu des dernières que nous avons lues !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.8

Une Interpellation de Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI (Suppression des arrêts de Morges et Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains-Genève dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012-2013 des CFF.

Comme chacun le sait, les CFF prévoient de supprimer les arrêts de Morges et de Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains- Genève dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012/2013.

Dans le numéro du lundi 6 juin de la Région Nord Vaudois, on a pu lire que Monsieur le Syndic prévoyait une rencontre avec les CFF et les Municipalités de Morges et de Nyon.

Cette rencontre a-t-elle eu lieu ? Si oui, quels en sont les résultats ? La décision des CFF est-elle vraiment irrévocable ? Quelles sont les perspectives à plus long terme, c'est-à-dire au-delà de l'horaire 2012/2013 ?

Bien sûr que si l'on veut se rendre à Genève, on se passe volontiers d'arrêts à Morges et à Nyon. Mais il y a de nombreux pendulaires habitant notre ville qui vont à Morges ou à Nyon pour leur travail. Il y a aussi des pendulaires, notamment des étudiants, qui font les trajets dans l'autre sens.

Est-on conscient du fait que la suppression prévue de ces arrêts intermédiaires entre Yverdon-les-Bains et Genève risque d'inciter certains pendulaires à préférer la voiture au train, plutôt que d'accepter une prolongation du temps de voyage d'au moins vingt minutes matin et soir ? et la solution de compromis consistant à maintenir les arrêts intermédiaires à certaines heures présente le grand inconvénient de rompre le système de l'horaire cadencé, système qui est un des atouts de nos chemins de fer.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. J'ai sous les yeux cette interpellation signée effectivement par 5 membres.

La Municipalité désire-t-elle répondre tout de suite ou développer pour la prochaine séance ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Effectivement, cette décision des CFF nous inquiète. Elle inquiète peut-être plus encore les communes de Nyon et Morges puisqu'elles sont globalement plus préférentielles qu'Yverdon-les-Bains, puisque c'est leurs liaisons vers la Suisse allemande qui sont directement concernées avec une durée de trajet qui est plus importante, ce qui n'est pas notre cas. Effectivement, nous avons sollicité une entrevue auprès de M. le Conseiller d'Etat MARTHALLER pour discuter et surtout être informé complètement du concept Romandie 2013 des CFF, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les informations que nous avons obtenues ne sont que partielles. Nous avons eu une information sur cette période que nous croyions définitive, qui consistait à supprimer les arrêts de Morges et de Nyon. Nous avons appris par la suite et par la bande qu'il s'agissait d'une étape conduisant à la suppression pure et simple des ICN directs en direction de Genève, ce qui pour nous, évidemment, nous préférait plus. Nous souhaitons déjà obtenir cette information, cette séance n'a pas encore eu lieu, nous attendons une proposition de date de la part de M. MARTHALLER.

L'horaire 2011-2012 est en consultation. Nous allons répondre à cette consultation, mais nous savons que les possibilités d'intervention de faire modifier quelque chose sont extrêmement ténues. Nous allons cependant évidemment faire part de notre mauvaise humeur, de nos critiques à l'endroit de ce nouvel horaire et nous aurons cette discussion très prochainement avec le Conseiller d'état en compagnie des représentants des Municipalité de Morges et de Nyon puisque nous avons décidé de faire une action commune pour, d'une part, être informé et, d'autre part, prendre position formellement sur cette question.

L'un des problèmes que nous avons c'est que nous souhaitons obtenir depuis de nombreuses

années une cadence à la demi heure sur la ligne du pied du Jura et que cette cadence, grâce ou à cause de cette suppression des ICN en direction de Genève nous sera offerte, puisque c'est aussi un des objectifs, c'est d'offrir la cadence à la demi-heure pour Lausanne. On nous met dans la balance un des sujets de préoccupation majeure en ce qui concerne cette ligne du pied du Jura que nous évoquons et sur laquelle nous insistons depuis de nombreuses années auprès des CFF. Donc, il y a effectivement une pesée des intérêts à mener et de voir quelles sont les contraintes effectives des CFF pour mesurer les possibilités d'action et de modification des objectifs et projets des CFF. Evidemment nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite des événements.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte sur cette interpellation, qui peut se terminer si vous le désirez, Mme la Conseillère, par une résolution.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Mon intervention va dans le même sens, alors je vous pose la question, M. le Président, si je peux enchaîner tout de suite ou si j'attends mon tour, car il y a encore deux personnes qui ont une intervention devant moi.

M. le Président Thierry GABERELL :

Sauf avis contraire, je propose à l'assemblée que nous entendions aussi Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN.

*Résolution de Mme
Madeleine LECHMANN*

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

Yverdon-les-Bains est une ville bien placée pour les liaisons en Suisse romande et vers la Suisse allemande. Elle mérite donc une desserte correcte par le train.

Hélas, les CFF se préparent à réduire la qualité de cette desserte.

Dans l'horaire CFF 2013, il est prévu de biffer les arrêts des ICN à Morges et Nyon entre Yverdon-les-Bains et Genève.

Pour quelles raisons ?

Les Yverdonnoises et les Yverdonnois gagneront 4 minutes pour arriver à Genève et vice-versa. Mais, bien plus important, pour faciliter la vie aux pendulaires entre Lausanne et Genève, en privilégiant la Côte aux dépens du Nord Vaudois.

Par contre, pour les pendulaires en direction de Morges et/ou de Nyon, le trajet se prolongera d'environ 20 minutes avec en plus un changement de train à Lausanne.

Et qu'en est-il de l'accessibilité de notre ville pour les nombreux-ses étudiantes et étudiants, curistes ou autres, qui viennent dans notre ville ? Ce prolongement de trajet en train est décourageant et contraire à toute logique politique des transports actuelle.

Jamais, dans la région zurichoise et son agglomération, les CFF n'oseraient faire une telle proposition. Nous devons réagir fermement. Le groupe des Verts vous propose donc d'accepter la résolution suivante :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès des CFF et de l'Etat de Vaud, en concertation avec les villes de Morges et de Nyon, pour conserver des liaisons ferroviaires rapides et efficaces entre Yverdon-les-Bains et ces villes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous remercie Mme la Conseillère, mais nous sommes déjà sur l'interpellation de Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI et avant d'avoir une résolution nous ouvrons la discussion sur une interpellation. Donc nous continuerons, puisque vous avez aussi développé votre résolution directement, sur l'interpellation de Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je suis heureux d'entendre ce soir qu'il y a toute une série de personnes qui sont soucieuses de cette situation qui préteite effectivement fortement Yverdon et surtout, je pense particulièrement à l'Ecole d'Ingénieurs et à tous ces étudiants qui se rendent quotidiennement sur ce site et qui viennent de Morges ou de Nyon. Je suis également heureux d'apprendre que la Municipalité a contacté le Conseil d'Etat pour essayer de trouver une solution à cette issue. Je vous invite bien entendu à soutenir résolution, interpellation ou toute proposition qui pourrait appuyer ou influencer le Conseil d'Etat ou les CFF dans ses décisions.

Je vous annonce aussi qu'une intervention sera déposée au Grand Conseil mardi prochain. Cette intervention sera bien entendue soumise aux différents députés yverdonnois, l'ensemble du Nord-Vaudois, morgiens, nyonnais pour essayer de créer une coalition la plus forte possible autour de cette intervention, elle sera bien entendue soumise et proposée à ses différents membres demain, donc je vous invite vraiment à soutenir, actuellement, maintenant, à l'instant, cette résolution, voire cette interpellation et j'invite la Municipalité à mettre toute en œuvre pour trouver une issue qui soit favorable à cette situation qui encore une fois préteite fortement Yverdon.

Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI :

Je vois que le Conseil soutient cette idée de vouloir combattre ces suppressions d'arrêt, et j'ai préparé une petite résolution qui a le texte suivant :

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, choqué et indigné par le projet des CFF de supprimer dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012/2013, les arrêts de Morges et de Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains-Genève, soutient les efforts de la Municipalité visant à faire revenir la direction des CFF sur sa décision, car il s'agit d'éviter l'allongement du parcours quotidien des pendulaires d'une vingtaine de minutes deux fois par jour.

M. le Président Thierry GABERELL :

Pourriez-vous me faire parvenir votre résolution ?

Puisque, comme le mentionne l'article 65, la discussion se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ou de passage à l'ordre du jour, ceux qui soutiennent cette résolution sont priés de le faire par un lever de main.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Candélabres intelligents)

J'ai plusieurs questions pour la Municipalité, concernant les candélabres intelligents.

- Le coût de ces candélabres par rapport aux simples ?

*Transformation en
résolution*

Vote

14.9

- Leur fiabilité dans le temps ?
- L'économie engendrée par ce système par rapport aux autres candélabres avec ampoule économique ?
- Où en sont les études concernant ces candélabres ?
- Est-ce que le Conseil peut être informé de l'avancée de ces études ?

M. le Vice-Syndic Cédric PILLONEL :

A vrai dire, M. le Conseiller, vous me tentez. J'ai presque la tentation de vous dire que la Municipalité, spécialement Mme CAPT, vous répondra dans une prochaine séance, mais je ne céderais pas à cette tentation et je vous donnerai les éléments que j'ai en ma possession.

Vous faites référence aux réverbères intelligents, donc ces réverbères qui disposent d'une sonde de mouvement, qui fonctionnent avec des LED, qui fonctionnent jusqu'à 10h le soir à 100% de leur capacité puis passent, à partir de cette heure-là, à 10% pour ne s'allumer que lorsqu'on en a vraiment besoin, c'est-à-dire lorsque des passants sont repérés par les sondes.

Ces réverbères ont des coûts qui avoisinent fortement des réverbères standards, au niveau du matériel, et le surcoût de l'électronique qui est installé sur le réverbère est largement compensé par la diminution de la consommation.

Donc nous avons actuellement un endroit, c'est la rue du Mujon, où cet éclairage est en fonction. Nous avons pu mesurer que l'énergie consommée par ces réverbères diminuait de moitié par rapport à un réverbère normal, donc même avec les dernières technologies, c'est-à-dire les lampes à vapeurs de sodium. Ce qui fait qu'avec l'énergie que nous ne consommons pas, nous arrivons à amortir sur la durée de vie de ces installations le surcoût de l'électronique.

Nous avons validé dernièrement en Municipalité un projet qui a été accepté par la Commission des énergies qui est une commission dans laquelle chaque parti du Conseil communal est représenté, et qui proposait un peu d'améliorer le système de détection, parce que le Service des énergies s'est rendu compte dans les tests de cette rue-là que, si c'était un véhicule rapide, que ce soit un vélo ou une voiture, la lumière avait tendance à s'allumer une fois que le véhicule était passé ! Donc il y aura un système de détection qui fera que lorsqu'on repérera un mouvement, le réverbère d'avant et le réverbère d'après s'allumeront de façon à ce qu'on ait de la lumière en continu.

Donc le système est actuellement en test et continue à être testé. Il est fait aussi en collaboration avec une boîte d'électronique yverdonnoise bien connue, donc c'est du travail aussi qui est transféré aux locaux et cela c'est très intéressant. Les différentes réactions de la population, qui a l'habitude de ces réverbères, puisque les habitants ont l'habitude de les avoir, nous ont fait constater qu'il n'y avait absolument aucune remarque des habitants négative et qu'ils considéraient que c'était quelque chose de plutôt positif.

Pour l'instant nous continuons ces tests-là, nous sommes plutôt satisfaits de la situation. Nous n'avons pas eu de remarques négatives au niveau des problèmes d'insécurité de la part de la police, donc nous continuons sur cette voie qui nous paraît tout à fait prometteuse parce que économiser la moitié de la consommation de l'éclairage publique pour les zones résidentielles c'est quelque chose de particulièrement intéressant.

Nous savons que nous nous trouvons dans une situation où la Suisse devra produire davantage d'énergie renouvelable mais surtout faire des économies où elle le peut. Les économies les plus intelligentes sont les économies qui sont faites lorsqu'il y a des gaspillages et dans des cas comme cela, on évite véritablement les gaspillages. Voilà, c'est un peu les réponses que je pouvais vous donner, et je ne doute pas que Mme CAPT pourra vous renseigner davantage pour la suite.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je remercie M. le Municipal pour ces informations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.10**Une Résolution de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Suppression des arrêts de Morges et Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains-Genève dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012-2013 des CFF)**

Développée au point 14.8 puis retirée puisque même sujet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.11**Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Attente de réponse du postulat sur la datation en paiement)**

Ma question s'adresse à M. le Syndic. M. le Syndic, il y a une année, vous m'avez avoué, un peu contrit, que vous aviez oublié sur votre bureau la réponse à mon postulat pour l'introduction pour la datation en paiement d'impôts sur les successions et donation dans l'arrêté d'imposition communal datant du 1^{er} mars 2007. J'avoue être surprise de constater que vous n'avez manifestement pas remis les pieds dans votre bureau depuis l'année dernière. Dès lors, mes questions sont les suivantes.

Avez-vous l'intention d'y retourner un jour ? Si oui, quand ? et si tel n'est pas le cas, envisagez-vous d'y envoyer quelqu'un pour chercher la réponse à mon postulat ? Notez, soi-dit en passant, qu'il est possible que je sois obligée pendant quelques mois de dire que je répondrai à la prochaine séance mais là, cela fait quand même quatre ans !

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Si je ne me rends pas dans mon bureau, ce qui n'est pas le cas, mais on peut encore le supposer effectivement, puisque je ne reprends pas les documents, - d'ailleurs, je ne sais même pas où je l'ai mis, ce document, je vous l'avoue ! - par contre, j'ai la réponse à votre question, et cela fait longtemps effectivement que je vous la dois et je vous prie de m'en excuser.

Il se trouve que chacun d'entre nous dans cette salle devrait avoir cette réponse puisqu'elle figure depuis trois ans au moins sur le document qui vous est envoyé chaque année, qui concerne l'arrêté d'imposition. Il y a à la quatrième page, je crois, de ce document, en petites lettres, c'est vrai, il faut le dire, que le paiement par datation est une possibilité offerte au contribuable. Voilà, Mme la Conseillère, nous aurions pu tous le lire, nous ne l'avons pas fait, mais je retournerai certainement dans mon bureau quand même.

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Merci, M. le Syndic, pour cette réponse éclairée ! Vous auriez pu nous le dire aussi l'année dernière, notez, mais....

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.12**Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Attente de réponse du postulat sur la mise en valeur de la Place de la Gare)**

Il y a peu...peu, ceci en comparaison naturellement avec le dépôt de mon postulat sur la datation en paiement, mais il y a peu, c'était le 1^{er} octobre 2009 quand même, je déposais un autre

postulat accepté par ce Conseil pour demander à la Municipalité de présenter une étude sur la mise en valeur de la place de la Gare. Alors je souhaiterais savoir où en est cette étude et si par hasard la réponse est aussi sur votre bureau, peut-être vous pouvez demander si vous voulez prendre l'autre, de prendre celle-ci, comme vous voulez.....

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je vois que Mme la Conseillère CAPT fait les fonds de tiroirs ! Je crois en connaître la raison : elle n'a certainement pas envie de devoir donner elle-même une réponse à ses propres questions. La réponse relative à l'aménagement de la place de la Gare ne vous a pas été communiquée pour les raisons suivantes. Il s'agit donc de la petite place entre les escaliers de la poste et l'ancienne terrasse du Buffet de Gare ou la terrasse du bâtiment actuel.

Cette petite place vous avait été décrite, c'était moi sauf erreur qui vous avait dit qu'on essayait de vous faire rêver en mettant notamment dans l'asphalte de la poussière d'étoile et qu'elle serait illuminée le soir etc. Le projet existait, mais il a été abandonné en raison des difficultés liées à l'absence de sécurité qui s'étaient manifestées à un moment donné sur cette place et dans les environs.

La Municipalité avait alors décidé de changer d'orientation et de mettre l'accent sur les éducateurs de rue, sur une autre approche de la recherche de la sécurité sur cet emplacement. Raison pour laquelle vous avez vu que divers bâtiments, que Mme la Conseillère CAPT avait d'ailleurs fustigé au fur et à mesure de leur élaboration, ont été implantés sur cette place. Le plus grand, c'est évidemment l'espace qui est situé devant la poste. Il y a eu d'autres petits édicules, certains ont disparu, certains ont été maintenus, mais le but recherché par la Municipalité était de créer, à cet endroit, un espace convivial, un espace où les jeunes se plaisent, un espace où les éducateurs de rue, je crois qu'on les appelle maintenant des travailleurs hors les murs, peuvent exercer une certaine influence, parce qu'il fallait répondre à un besoin précis, ponctuel, lié à l'absence de sécurité qui s'était manifesté. Il s'agira à la Municipalité de faire un bilan, mais je crois pouvoir dire que les incivilités ont fortement diminué sur cette place, « peut-être », diront certains, « est-ce dû à la pose de caméras », « certainement pas », diront d'autres, mais enfin le résultat est que cette place est devenue un endroit qui est tout à fait différent de ce qu'il était, et surtout tout à fait différent de ce qu'on avait projeté.

Alors pour ceux qui souhaitent que la place soit aménagée, tout n'est pas perdu, parce que lorsque la Municipalité aura définitivement gagné la bataille de la sécurité, il pourra alors être possible de trouver à cette place une image plus conviviale. C'est la carte de visite de la ville, c'est la porte d'entrée dans cette ville, et il serait effectivement souhaitable que le Service de l'urbanisme et des bâtiments puisse être de nouveau chargé de trouver une solution plus esthétique à cet endroit. Dans l'intervalle, c'est le Service de la jeunesse qui avait été chargé de trouver des solutions urgentes. Nous en sommes là ; c'est une situation intermédiaire, et c'est la raison pour laquelle, Mme la Conseillère, aucune réponse écrite ne vous a été donnée.

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Merci, M. le Municipal, pour ce bilan de législature. Je n'en demandais pas autant, je demandais juste où en était l'étude de la place de la Gare, puisque le postulat a été déposé et accepté par le Conseil et logiquement nous attendons donc que vous reveniez au Conseil avec une étude pour l'aménagement de la place de la Gare, cela ne concernait que cela.

Tout ce que vous nous avez dit était très intéressant, mais ne répond pas tout à fait à ma question, donc je crois que notre Conseil attend toujours cette étude et je pense qu'il serait bien qu'il l'ait.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD

Juste un point, je suis presque, même tout à fait, persuadé, que Mme la Conseillère CAPT fera

confiance à la Municipalité prochaine pour obtenir la réponse qu'elle attend.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.13

Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Pourquoi la prochaine séance du Conseil communal est-elle hors mur ?)

La semaine prochaine nous faisons un Conseil extramurax. Je pose simplement la question à M. le Président : quelles sont les raisons qui nous ont poussés à quitter l'Hôtel de ville. Certainement qu'elles sont très valables, mais si on pouvait les connaître, cela m'arrangerait bien.

M. le Président Thierry GABERELL :

Normalement le Président ne devrait pas prendre la parole, mais au nom du Bureau du Conseil, je la prendrai.

Il est vrai que depuis quelques années, il est de tradition qu'il y ait une séance extramurax. Nous avons vécu celle sur la place Pestalozzi, nous avons vécu une au théâtre Elisabéthain du petit Globe, et pour rechanger encore une fois et voir qu'un hémicycle pourrait être intéressant et peut-être donner des idées d'une motion ou d'un postulat pour éventuellement rénover notre salle de Conseil, nous trouvons intéressant de refaire ce genre d'expérience. Nous avons été invités aussi par l'HEIG-VD qui nous a gracieusement mis à disposition les locaux, ainsi que le Canton, la ligne de fibre optique, donc rassurez-vous, au niveau financier cela ne devrait pas avoir de surcoût.

M. le Conseiller Yves RICHARD

Merci, M. le Président, je suis tout à fait content de sortir et cela nous fera un peu de réclame pour notre HEIG-VD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

M. le Président, en début de séance vous nous avez annoncé la démission de Mme Karene FREI, alors l'enchaînement était un peu rapide, le silence un peu pesant, et peut-être comme moi, nos collègues auraient voulu s'exprimer, je voulais vous proposer que nous applaudissions Karene pour ses services rendus.

(Applaudissements)

M. le Président Thierry GABERELL :

Mme la Huissière, voulez-vous prendre la parole exceptionnellement ? Vous n'êtes pas membre du Conseil mais quand même, gardienne du protocole.

Mme la Huissière Karene FREY :

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne

vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**Réponse de la
Municipalité**

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI
Question du 07.04.2011, Nouvelles de la ville de Kagamino, ville jumelée à
Yverdon-les-Bains.

Oui, M. le Président.

Pour ne pas me trouvez dans la situation dans laquelle je me suis trouvé avec Mme CAPT, j'aimerais apporter une réponse à Mme HEFTI concernant le drame du Japon et les éventuelles nouvelles que nous aurions reçues de notre ville amie de Kagamino. Alors nous avons effectivement adressé une lettre à la commune de Kagamino qui nous a répondu que, comme je vous l'avais d'ailleurs indiqué lors de notre séance du Conseil, elle n'avait subi aucun dommage, qu'elle nous remerciait de prendre de leurs nouvelles et que tout allait bien pour eux, les nouvelles sont bonnes de ce côté-là du Japon en tout cas.

C'est très différent dans le nord, puisque l'on parle peu de ce qui se passe à Fukushima mais c'est extrêmement grave et cela continue à l'être.

Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI :

J'aimerais juste remercier M. le Syndic de m'avoir apporté une réponse et de ne pas avoir attendu la législature suivante où je ne serai plus présente.

Clôture

M. le Président Thierry GABERELL :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 16 juin 2011 à 19h45 à l'Aula de la HEIG-VD pour notre dernière séance de la législature.

Il est 22 heures 17, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Thierry GABERELL

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011

		Page
1.	Appel.....	223
2.	Approbation du PV du 7 avril 2011.....	224
3.	Démission	224
4.	Communications du Président	225
5.	Communications de la Municipalité.....	226
6.	Préavis n° PR11.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 151'000.-- pour des travaux d'aménagement intérieur et extérieur pour la caserne des pompiers. 📖 M. Walter MULLER, en remplacement de Mme Aude BRIAND, rapportrice.....	227
7.	Préavis n° PR11.05PR concernant la demande d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 190'000.-- pour l'installation de cellules photovoltaïques supplémentaires couvrant la totalité de la toiture de la salle de gymnastique du Centre sportif aux Isles. 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur.....	228
8.	Préavis n° PR11.06PR concernant une demande de crédit complémentaire d'investissement de Fr. 119'000.-- pour le dépassement du renouvellement du réseau électrique BT aux rues Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias, de Félice. 📖 M. Mathias HUMBERT, rapporteur.....	229
9.	Préavis n° PR11.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- pour l'adaptation des réseaux eau gaz et électricité dans le secteur de la rue de Montchoisi. 📖 M. David WULLIAMOZ, rapporteur.....	230
10.	Préavis n° PR11.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 630'000.-- pour des travaux d'adaptation des conduites eau et gaz et des travaux d'électricité, à la route de Lausanne, au niveau du PS de Pomy. 📖 M. Etienne MUTRUX en remplacement de M. Olivier KERNEN, rapporteur.....	231
11.	Préavis n° PR11.09PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 550'000.-- pour la gestion du patrimoine routier. 📖 M. Steves BUCHS, rapporteur.....	233
12.	Préavis n° PR11.10PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 230'000.-- pour développer l'étape 1 du projet d'axe Gare-Lac le long du Canal oriental. 📖 Mme Carmen TANNER, rapportrice.....	235
13.	Rapport du bureau concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2011-2016. 📖 M. Eric GENTIZON, rapporteur.....	237
14.	Propositions individuelles et interpellations.....	242
14.1	Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves GUYON (Aires de vidange et borne de relais pour les caristes).....	242

14.2	Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Rupture de conduites à la rue des Foulques).....	243
14.3	Une Question de Mme la Conseillère Magrieta DONKER (Camping des Iris)	244
14.4	Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Travaux d'entretien du parking de la Place d'Armes et du crédit d'étude à venir pour le réaménagement de ce secteur).....	244
14.5	Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Interdiction de tourner à gauche en direction de la rue d'Orbe depuis la Place Bel Air).....	246
14.6	Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Pour la mise en place d'un réseau de mini-déchetterie).....	246
14.7	Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Parterres fleuris à Yverdon-les-Bains).....	250
14.8	Une Interpellation de Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI (suppression des arrêts de Morges et Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains-Genève dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012-2013 des CFF.....	251
14.9	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Candélabres intelligents)	253
14.10	Une Résolution de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Suppression des arrêts de Morges et Nyon sur la ligne Yverdon-les-Bains-Genève dès l'entrée en vigueur de l'horaire 2012-2013 des CFF	255
14.11	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Attente de réponse du postulat sur la datation en paiement)	255
14.12	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Attente de réponse du postulat sur la mise en valeur de la Place de la Gare)	255
14.13	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Pourquoi la prochaine séance du Conseil communal est-elle hors mur ?).....	257
	Réponse de la Municipalité M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI Question du 07.04.2011, Nouvelles de la ville de Kagamino, ville jumelée à Yverdon-les-Bains.....	258